

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3242

présenté par

M. Bentz, M. Boccaletti, M. Cabrolier, Mme Colombier, M. Girard, M. Guinot, M. Chudeau,
Mme Lavalette, Mme Ranc, M. Jolly, M. Meurin, Mme Mathilde Paris, M. Guitton, M. Villedieu,
Mme Levavasseur et Mme Laporte

ARTICLE 15

À la fin de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« l’aide à mourir »

les mots :

« le suicide assisté ou l’euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Mal nommer les choses, c’est ajouter au malheur du monde, écrivait Albert Camus."

Les deux pratiques décrites à l’alinéa correspondent respectivement au suicide assisté et à l’euthanasie.

Il convient donc de rétablir ces deux vocables qui sont connus des Français.